

Ce qu'il nous faut savoir, c'est si un ministère du gouvernement a autorisé par écrit une telle transaction? Si oui, qui a décidé que cette transaction cadrait avec l'accord canado-américain sur l'automobile? On a dit que 5,000 voitures Volkswagen ont été importées. Il nous faut savoir immédiatement de quoi il retourne. Il y a beaucoup d'autres facteurs en cause que nous aimerions discuter. Je crois savoir, toutefois, que la motion du député de Wellington-Sud porte uniquement sur l'importation de ces voitures Volkswagen. Qui en est le responsable? Cette transaction est-elle conforme à l'accord canado-américain sur l'automobile et autorisera-t-on d'autres transactions du même genre?

• (4.20 p.m.)

Nous, députés, manquerions à notre devoir en laissant faire ces choses sans obtenir une explication complète du gouvernement et il nous la faut aujourd'hui même.

[Français]

M. Raymond Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, je serai très bref. Je crois que les honorables députés qui ont pris la parole avant moi ont passablement expliqué le point de vue que j'avais l'intention de soumettre. Tout de même, le premier ministre par intérim (M. Martin) semble vouloir discuter le point d'urgence du débat qui, nécessairement, ne veut pas dire urgence en elle-même. La matière d'une urgence, means urgency of debate, je m'excuse ici...

[Traduction]

La version anglaise de Beauchesne, que j'ai sous les yeux, ne parle pas de l'urgence au sens du Règlement, mais de l'urgence du débat, lorsqu'une question de ce genre est portée à l'attention des députés.

Comme l'a indiqué le député de Burnaby-Coquitlam, s'il y a des échappatoires et que nous n'avons aucune garantie de solution, quelle assurance avons-nous que la même situation ne se répétera pas tard? Le seul à pouvoir donner cette assurance à la Chambre et à éclairer les députés est le ministre. Je proposerais que nous ayons un débat en règle qui nous permettrait de supprimer sur-le-champ les échappatoires et tout moyen de contourner la loi.

Les répercussions globales d'infractions comme celle-ci retomberont nécessairement sur les contribuables, qui devront acquitter la note au nom de quelqu'un qui ne respecte pas

[M. Douglas.]

ses engagements et qui viole la loi. Les contribuables canadiens devront, par ricochet, absorber toute perte subie par le Trésor fédéral. Par conséquent, il faut étudier la question sans tarder.

J'affirme que la question est urgente. Notre mission est d'assurer le respect des lois et de faire aligner tout le monde, grands et petits. Quiconque essaie de faire le malin à cet égard devra en subir les conséquences quand il sera pris.

En l'occurrence, monsieur l'Orateur, nous devrions étudier la question immédiatement, corriger toutes les erreurs évidentes et supprimer toutes les échappatoires, ce qui éliminera toute autre action semblable de la part de ceux qui ont importé des Volkswagen ou d'autres marchandises en jouant au plus fin avec la loi pour se soustraire au paiement des droits de douane. Je le répète, nous devons en fin de compte équilibrer le budget chaque année, et s'il ne l'est pas d'une façon il devra l'être d'une autre, et les contribuables canadiens devront acquitter la note. Vu les circonstances, nous nous devons d'examiner la question de plus près, afin de permettre au ministre de fournir l'explication voulue et de remédier à la situation, s'il y a lieu.

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, je vais tâcher de m'en tenir à la question d'urgence. On a donné deux raisons qui motivaient un débat immédiat. D'abord, il y aurait eu, croit-on, contournement de la loi.

A ce sujet, nous venons d'entendre l'assurance donnée par le ministre du Revenu national, selon lequel les hauts fonctionnaires de son ministère étudient ou tentent actuellement de déterminer la régularité de la transaction qui est à l'origine du grief. Je signale à la Chambre qu'il me paraît tout à fait inutile que des députés sans aucun renseignement s'agitent, sur la foi d'articles de journaux, concernant une question qui fait l'objet d'une enquête semi-judiciaire du ministère fédéral chargé de cette affaire. (Exclamations)

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre parle d'enquête «semi-judiciaire». Qu'entend-il par là?

L'hon. M. Drury: En deuxième lieu, pour ce qui a trait à la question d'urgence, deux députés, le parrain de la motion et le député de Burnaby-Coquitlam, ont dit que c'était la première fois qu'ils apprenaient que l'accord